



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Programmes

Question écrite n° 48927

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la suppression de l'option « langue vivante renforcée » en classe de 4^e des collèges, dès la rentrée 1997. Les enfants, futurs citoyens européens, risquent de ne plus pouvoir s'ouvrir aux connaissances indispensables pour leurs activités futures. Certes, chaque établissement scolaire conserve la faculté d'organiser librement ce genre d'option. Cependant, cette liberté risque en fait de sacrifier la formation linguistique compte tenu de l'insuffisance des budgets. Il lui demande ce que le Gouvernement entend faire pour rétablir cette formation aux langues vivantes, en fournissant les moyens budgétaires indispensables.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48927

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1023